



ORGANISATION DE SESSIONS DE DEGRE 2 CAHIER DES CHARGES

Le centre équestre d'accueil s'engage à :

- Garantir que les examens se déroulent conformément au règlement fédéral des Degrés (http://www.ffe.com/33/172/File//2009/Degres_2009_general_D1_D2_090401.pdf)
- Organiser le passage des 5 tests
- Infrastructures, matériel
 - mettre à disposition une salle avec tables et chaises pour le test de connaissances
 - proposer des aires d'évolutions préparées (lissage, hersage...) sécurisées et pourvues du matériel adapté :
 - **Travail** sur le plat : manège ou carrière de 60 X 20 m, clos, avec lisse (si nécessaire) et lettres
 - **Travail à l'obstacle** : carrière 70 X 30 m minimum, close avec parc permettant la construction de 12 obstacles, fanions, si possible des taquets de sécurité (voir avec le CRE)
 - **Pratique autour du cheval** : zones délimitées pour la longe, les longues rênes et le travail en liberté, camion ou van attelé
 - **Soins** : aire de pansage et d'attache et matériel nécessaire à l'évaluation (voir règlement)
 - prévoir une cabine pour le jury autour du ou des terrains de dressage et saut d'obstacles
- Accueil des candidats :
 - disposer d'un parking permettant de garer les véhicules de transport des chevaux
 - proposer si possible la location de boxes pour la journée
 - mettre à disposition l'aire de douche pour les chevaux
 - proposer si possible des repas ou en-cas ou, à défaut, un lieu proche où déjeuner
- Organisation de la session et déroulement des épreuves :
 - proposer les dates de la session au CRE au moins 3 mois avant sa tenue afin que la DUSE soit faite à la FFE et que la session soit inscrite sur le calendrier publié sur le site du CRE
 - proposer un jury, présidé par la CTR, d'enseignants diplômés (BPJEPS / BEES1 / BEES2)
 - préparer et afficher un ordre de passage et des horaires pour les candidats
 - mettre en place l'ensemble des tests (notamment le parcours comprenant les différents exercices imposés)

En contrepartie, la commission Formation/Examens fournit au centre organisateur :

- une subvention de 200 euro
- le reversement des droits d'inscription des candidats (5 euro pour un test, 15 euro pour 2 tests et plus)
- la prise en charge des frais de déplacement et de restauration des examinateurs extérieurs au club organisateur (à condition de présenter l'imprimé de remboursement et les justificatifs)
- les protocoles d'évaluation, le PV d'examen et la gestion de la validation des résultats à la FFE
- le questionnaire du test de connaissances